



MAIRIE DE SAINT-VICTOR

Inf'aux nautes

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2022

1) Bâtiment des services techniques : projet de désamiantage et solarisation de la toiture et demandes de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux, d'une superficie d'environ 1 200 m². La toiture est ancienne et contient de l'amiante.

Les travaux envisagés visent à renforcer l'autonomie énergétique du bâtiment communal grâce aux énergies renouvelables et d'autre part éliminer l'amiante présente sur la couverture actuelle.

C'est l'opportunité pour Saint-Victor de s'engager dans la transition énergétique.

Cette opération est estimée à 254 615,85 € HT.

Des demandes de subvention seront présentées à l'Etat (DSIL), au Conseil Régional et au Conseil Départemental (bâti).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le dossier présenté comportant des devis estimatifs et approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

2) Restructuration et extension de la mairie : projet et demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restructuration et d'extension de la mairie.

Il rappelle les objectifs de ce projet :

- Donner plus de confort aux usagers et améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Améliorer le confort des agents et des élus et leurs conditions de travail et permettre aux élus d'avoir des lieux de rencontre et de travail en commun,
- Enrichir des services publics complémentaires (bibliothèque),
- Rénover thermiquement le bâtiment,
- Valoriser l'ancienne agence postale communale.

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux présents l'étude de faisabilité de ce projet réalisé par l'ATDA. Cette opération est estimée à 631 200 € HT € HT dont 526 000 € HT de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le dossier présenté comportant une description du projet et une estimation des coûts et approuve le plan de financement prévisionnel.

3) Berges du Cher en centre-bourg – projet d'aménagement d'une aire de détente et de loisirs (après déconstruction/dépollution) : acquisitions foncières des parcelles AB n°167, ZE n°112 et 115

Afin d'avancer sur l'acquisition de l'emprise foncière envisagée pour ce projet de réaménagement en aire de détente et de loisirs avec cheminement doux traversant le Cher pour rejoindre la voie verte du canal de Berry, le Maire demande aux Conseillers municipaux leur positionnement sur l'opportunité d'acquérir d'ores et déjà la totalité des parcelles de l'aire de détente et de loisirs envisagée.

Il précise avoir reçu l'accord écrit des propriétaires pour la vente des parcelles cadastrées AB n° 167 et ZE n° 112 et 115 à la commune selon le tarif négocié ensemble.

Ces parcelles sont situées en zone N du Plan Local d'Urbanisme communal, définie comme une zone des secteurs naturels de la commune, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt.

Considérant l'intérêt communal de ces acquisitions qui seront affectées au projet de reconquête des berges du Cher et du centre-bourg,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet d'acquisition de la parcelle AB n°167 d'une superficie de 31 952 m² comprenant un bâti à déconstruire ainsi que la parcelle ZE n°112 et 115 d'une superficie de 23 511 m².